
La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Aux prières. — VI Les méfaits de la laïcisation dans les hôpitaux. — VII Un curieux cas d'hydrosophie. — VIII Lettre de Son Excellence le Délégué apostolique à Mgr l'archevêque de Montréal. — IX Chronique. — X Confirmations.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 11 mai

Office et jeûne de la vigile, fête de la Pentecôte, collecte pour les écoles du Nord-Ouest.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire du Saint-Esprit.

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 25 avril 1902.

M. l'abbé Dominique Cécyre, du diocèse de Valleyfield, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 29 avril 1902.

Mgr Cyprien Tanguay, du diocèse de Québec, décédé hier à Ottawa, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 30 avril 1902.

M. l'abbé Louis-Vincent Piette, décédé hier au Sault-au-Récollet, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, chancelier.

CORRESPONDANCE ROMAINE

L vient de se faire dans les emplois de la cour romaine une modification peu importante, il est vrai, mais qui montre que la sollicitude pontificale s'étend à tout. Quand les jeunes clercs se rendaient à une ordination, ils s'entendaient appeler par le notaire. C'était la règle du *Pontifical*. Elle était exécutée à Rome à la lettre, car on voyait un bon laïque, à la face débonnaire, bien enveloppé en hiver dans un paletot, venir faire l'appel à la porte de la chapelle où les ordinands étaient réunis. De même les mariages ne pouvaient se faire sans son intervention. Il dressait la permission de publier les bans, donnait le certificat de la publication, écrivait l'acte permettant au curé de procéder à la cérémonie nuptiale. S'il s'agissait de faire la reconnaissance du corps d'un serviteur de Dieu, on s'adressait encore au notaire. Si un chanoine prenait possession de son canonicat, un évêque de son évêché, le même personnage se trouvait toujours là pour dresser l'acte de prise de possession.

— Le Souverain-Pontife a supprimé cet emploi pour tous les actes qui sont strictement ecclésiastiques ; et il a, par un *motu proprio* du 5 avril 1902, remplacé les notaires par un bureau de chancellerie composé d'ecclésiastiques, et qui dressera une série d'actes auparavant de la compétence des notaires. Il ne reste à ces derniers que les actes que j'appellerais mixtes, c'est-à-dire qui, tout en constatant la prise de possession d'une charge spirituelle, constatent en même temps la prise de possession des biens temporels qui lui sont annexés. Comme ces biens relèvent, abusivement il est vrai, mais de fait, de l'administration civile, celle-ci ne vous en laisse point mettre en possession, sans que vous lui produisiez un acte rédigé dans les formes ordinaires et signé par un des officiers qu'elle a agréés dans ce but.

— Ce *motu proprio* a ajouté cependant quelque chose dont les Romains doivent être profondément reconnaissants au Souverain-

Pontife. Le pape a décrété la gratuité absolue de toutes les pièces servant au mariage, comme publications et autres. Le bureau de chancellerie qui vient d'être constitué devra les délivrer gratuitement, et, ajoute le *motu proprio*, rapidement.

— Une question vient d'être soulevée, nouvelle, non point en elle-même, mais dans sa discussion. On sait qu'en Italie les catholiques ne peuvent prendre part aux élections politiques; et, par conséquent, ni voter pour les députés, ni se faire élire. Pie IX déclara que cette participation à la vie politique n'était pas *expédiente*, et Léon XIII, renchérissant sur cette déclaration, a fait récemment savoir que le *non expedit* signifiait *non licet*, il n'est point permis.

— Or, il y a quelques jours, le cardinal Capecelatro se faisait interviewer par un journaliste du *Giornale d'Italia* et émettait des opinions qui lui sont, il est vrai personnelles, mais ont eu un grand retentissement. Le cardinal disait que l'Eglise est la seule digne que l'Etat italien peut opposer au socialisme envahissant, et que cette digne n'est autre que la participation de l'élément catholique à la vie politique du pays; par conséquent, à cause du salut de la société qui ne se peut obtenir autrement, il faut que les catholiques viennent joindre leurs forces à celles des éléments modérés et battre en brèche le socialisme triomphant. Le pape était le seul juge de ce moment; mais, le problème étant posé ainsi, il n'était pas difficile d'en deviner la solution. Cette entrevue fit le tour des journaux, et la *Voce della Verità* écrivit un article intitulé *Probabilità* où le vaillant journal disait probable le retrait du *non expedit*.

— Un communiqué de l'*Osservatore romano* coupa court à toute cette littérature, qui du reste n'avait pas obtenu de succès ni fait l'accord des forces conservatrices italiennes. Un journal libéral, appréciant cette probabilité fut assez franc pour écrire: « Le pape s'enlèvera ainsi la seule arme qu'il ait contre l'Italie; » et c'était vrai. Le pape dépourvu de son pouvoir temporel resterait sans défense vis-à-vis de l'Italie, s'il accordait aux catholiques la permission d'aller voter et

de se faire élire ; il consoliderait au contraire la monarchie de Savoie et apporterait la pierre la plus solide au monument que l'Italie élève sur le Capitole à Victor Emmanuel.

— Les journaux libéraux cependant, après avoir longtemps déclamé contre le pape ennemi de l'Italie, usant de toute son influence morale pour détruire son unité, ne se sont pas réjouis à l'annonce de cette participation des catholiques à la vie politique. Ils n'y ont vu qu'un danger, celui que les catholiques devenant la majorité ne les chassent des tables plantureuses autour desquels ils sont assis depuis trente-deux ans. L'assiette au beurre, sa conquête, sa défense, voilà l'unique programme de ces politiques ; aussi ont-ils répété sur les toits que si les catholiques entraient dans la vie politique italienne, toutes les forces libérales de la Péninsule se dresseraient contre eux pour les réduire à l'impuissance et leur faire échec. Les libéraux italiens sont en ce moment divisés ; ils s'uniraient tous contre l'ennemi commun, c'est-à-dire les catholiques.

— Hier encore, on a fait courir le bruit que le Souverain-Pontife avait été pris d'une syncope, puis une heure après on disait dans Rome que le pape était mort. On répète ces nouvelles depuis tant de temps que le public y est habitué, et la première pensée des journalistes est qu'il s'agit d'un canard. Et ils ne s'étaient pas trompés : le pape allait très bien, il continuait les réceptions qu'il a coutume d'accorder et faisait même annoncer qu'il descendrait à Saint-Pierre dans quelques jours pour bénir des pèlerins italiens.

DON ALESSANDRO.

AUX PRIERES

Mlle Marie-Georgine Charland, décédée à Joliette.

LES MEFAITS DE LA LAÏCISATION DANS LES HOPITAUX

N hôpital ni catholique ni protestant, un hôpital sans caractère propre au point de vue religieux, est nécessairement une institution neutre. Cela va de soi.

Dans une telle institution, le rôle de la religion est effacé, son influence est annulée ; et partant, aucune sœur de charité, aucune personne imbue de principes religieux ne saurait se sentir chez elle au milieu de cette atmosphère d'indifférence et d'abstention.

Conclusion pratique : en fait, les hôpitaux neutres, comme les écoles neutres, sont condamnés fatalement à tomber entre les mains des indifférents et de ceux qui se désintéressent de toute idée religieuse.

Etant donné que la vertu et le devoir n'ont pas de fondement solide en-dehors de la religion, on doit s'attendre à tous les désordres de la part d'un personnel ainsi recruté.

Non pas parce qu'il est composé de laïques. Qui oserait prétendre qu'un laïque ne peut pas être un homme de foi et de convictions religieuses ? Qui oserait dire que les plus belles et les plus fortes vertus ne fleurissent pas dans les rangs des laïques ?

Nos écoles séculières infligeraient un éclatant démenti à ces prétentions exagérées et fausses. Mais ces écoles ne sont pas des écoles neutres, la religion y exerce heureusement son action. Voilà toute la différence !

Il en serait bien autrement d'un hôpital laïcisé à cause de sa neutralité religieuse. Ici la laïcisation deviendrait tout au moins synonyme d'indifférence et d'abstention au regard de la religion.

De cette laïcisation, de cette neutralité religieuse, il ne faut rien espérer de bon. Nous l'avons déjà démontré

dans un article précédent, nous en donnons aujourd'hui de nouvelles preuves.

* * *

Il y a quelques années, le conseil municipal de Turin, en Italie, discutait un projet de règlement nouveau pour l'hôpital de cette ville. Le docteur Vignolo, conseiller catholique, proposa de confier à des religieuses le soin des malades de l'hôpital.

Or, le commissaire royal, auteur du projet du règlement, était le professeur Lessona, franc-maçon notoire, qui, trois ans auparavant, s'était montré l'adversaire acharné de l'introduction des sœurs dans les hôpitaux. On s'attendait donc à le voir combattre énergiquement la proposition du conseiller catholique ; il n'en fut rien. Au grand étonnement de ses collègues, le F. : Lessona fit cette déclaration :

“ Jusqu'à ces derniers temps, j'étais l'ennemi des religieuses ; il me semblait que les placer au chevet d'un malade était violenter sa conscience ; il me semblait que les religieuses s'occupaient plutôt de l'âme que du corps. Aujourd'hui que j'ai vu de près *ce qui se passe dans un hôpital où la religieuse ne se trouve point, je dois changer d'avis, et je déclare que la religieuse dans un hôpital est non-seulement un bienfait pour le malade, mais une garantie souveraine de moralité.* Les scandales qui ont eu lieu à l'hôpital ophtalmique n'eussent point été possibles s'il y avait eu là des religieuses. C'est pourquoi, quand on proposera de les introduire, j'applaudirai de tout cœur ”.

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire.

* * *

Passons maintenant en Belgique.

Un socialiste de Verviers, conseiller municipal, ayant proposé tout récemment la laïcisation des hospices, la commission administrative lui a répondu par un rapport dont nous extrayons le passage suivant :

“ Quant à remplacer les sœurs par des infirmières lai

ques, nous ne pouvons tenter un essai qui compromettrait la bonne marche de l'établissement.

" Les premières, nous le savons par expérience, sont de beaucoup supérieures, non seulement pour les soins à donner aux malades, mais sous tous les rapports : discipline, calme et sang-froid dans le service, abstention de sorties et de congés, dévouement, préoccupation constante de leur tâche.

" Les secondes ne peuvent être utilisées convenablement, que dirigées et surveillées avec la plus grande vigilance.

" Nous possédons à notre hôpital les unes et les autres, et chaque jour nous constatons l'exactitude de ce fait.

" La réforme entraînerait en outre une forte augmentation de dépenses, que nous évaluons, en y faisant intervenir la rétribution d'un directeur civil, à environ 20.000 francs par an.

" Nous sommes persuadés que notre population viendrait avec un vif mécontentement le remplacement des sœurs par des infirmières laïques : elle constate chaque jour leur dévouement, leur habileté, leur patience, leur douceur ; elle n'a pas oublié plus que nous les services qu'elles ont rendus en temps d'épidémie.

" Peu importe le mobile qui les fait agir ! Nous constatons les résultats obtenus. Et nous reconnaissons avec tous ceux qui n'agissent pas de parti-pris que la sœur de charité, pour les soins dans les maladies et la confiance qu'elle inspire aux souffrants, ne saurait être aisément remplacée.

" Ne voit-on pas chaque jour la sœur de charité appelée chez des particuliers qui ne partagent pas ses croyances ?

" C'est certainement la preuve que le public ne trouve pas chez l'infirmière privée l'habileté et les soins pleins de sollicitude qu'il recherche ".

* * *

Tout cela est aussi vrai en France qu'en Belgique, et en Italie, nous l'avons déjà amplement démontré en citant des témoignages irrécusables.

A propos des écoles d'infirmières laïques qu'on essaie de fonder dans plusieurs villes françaises, voici en outre

ce qu'on pouvait lire dernièrement dans un journal peu suspect de partialité en faveur des sœurs infirmières :

“ L'hôpital n'est pas la maison des infirmières laïques ; les malades ne sont pas leur famille. Leur pensée s'envole par-delà les grandes fenêtres, là où il y a de l'air pur, là où la vie n'est pas atteinte et déchirée à chaque pas.

“ Les écoles d'infirmières fondées à Paris n'ont jamais été que des machines coûteuses et impuissantes, mises par des mains maladroites au service d'une politique de secte et de parti. Elles n'ont pas été fondées pour former des gardes-malades sérieuses, mais pour faire des apôtres d'anticléricisme.

“ Les élèves y apprennent mal l'art du cataplasme, mieux la science du libre penseur.

“ L'essence la plus pure de ces doctrines est dans le *Manuel pratique de la garde-malade*.

“ Lisez cela, disait l'autre jour un illustre médecin, vous y trouverez le maximum de sottises condensées dans le minimum d'espace. ”

Cet esprit sectaire marche malheureusement presque toujours de front avec la laïcisation.

On se souvient avec quelle brutalité les administrateurs des hospices de Toulon firent procéder à l'enlèvement des crucifix dans les salles des malades, malgré les protestations indignées des hospitalisés à qui l'on dut faire violence.

Depuis quelques mois, les malades ont eux-mêmes réinstallé les crucifix à leur place primitive, et jusqu'ici les administrateurs n'ont pas manifesté l'intention de recommencer leur odieuse opération.

Auraient-ils enfin le bon esprit de penser que la volonté des malades, aussi clairement et aussi énergiquement manifestée, mérite d'être respectée ?

* * *

Voilà pour le côté moral. L'excellence des soins de la sœur, son influence heureuse sur les malades ne sont plus à prouver.

Reste le côté matériel. Il a son importance, surtout dans une ville comme la nôtre dont presque tous les services sont en souffrance, faute d'argent dit-on.

Etablissons donc un contraste entre l'assistance congréganiste et l'assistance laïque, nous confinant aujourd'hui à la France et à la Belgique.

Les Augustines, fondées au septième siècle, avaient douze cents ans de service quand elles furent expulsées des hôpitaux parisiens ; et le jour de leur renvoi, elles ne possédaient pas une demeure où reposer leurs membres. A la Charité, vingt sœurs coûtaient *quatre mille francs* par an. Quarante-quatre infirmières coûtent *soixante-six mille francs*.

A Ivry, la laïcisation a coûté trois cent trente-huit mille francs une première fois, plus quarante-cinq mille francs par an.

L'hôpital Cochin a été réformé pour cent trente-huit mille francs ; et chaque année la réforme se rappelle au souvenir des contribuables par un excédent de dix-huit mille francs au chapitre des dépenses.

La suppression du maigre et l'augmentation dans le débit du vin à la table des infirmiers grèvent le budget de l'Assistance de *deux cent dix-sept mille francs* à chaque exercice. Pour dissimuler ces vérités, on a dû réduire paraît-il la nourriture des malades.

Chaque lit d'hôpital coûtait jadis *douze cents francs* par an. Là où les sœurs sont expulsées, il coûte *deux mille sept cents francs*. La journée d'un malade ne dépassait pas 2 fr. 50. La moyenne est aujourd'hui de 4 fr. 20.

Une surveillante coûte 2,100 francs. Une sous-surveillante 1,800 francs. Et à ce prix il est très difficile de trouver le personnel. Une religieuse recevait *deux cents francs* pour tout gage.

* * *

Depuis le 1er juillet, les sœurs sont rentrées à l'hospice de Ledeborg, important faubourg de Gand. Il faut

remarquer que les catholiques sont en minorité dans le conseil communal et que c'est M. Stevens, échevin, chef du parti anticléricale, qui a demandé la réintégration des sœurs.

Voici les raisons invoquées, d'après un journal belge :

“ L'économie annuelle sera de 20,000 francs ; le service était devenu si négligé, qu'il est impossible d'évaluer les pertes subies par défaut de surveillance, de manque d'ordre, d'organisation et de dévouement d'une domesticité continuellement renouvelée.

“ Il faut ajouter que cet hospice n'est pas encore complètement payé, et que déjà il nécessite des réparations pour une cinquantaine de mille francs.

“ Voilà pourquoi le conseil communal de Ledeberg, progressistes et socialistes unis aux catholiques, a imposé le rappel des sœurs à l'hospice. Il espère que ces filles modestes et dévouées sauveront la commune d'une ruine complète ”.

Quand les contribuables se rendront compte que la laïcisation des hôpitaux leur coûte trop cher, ils demanderont partout les bonnes religieuses si peu payées et si dévouées.

Dans tous les cas, ceux qui ont l'avantage de les avoir font bien de les garder.

* * *

+ M. Houdé, conseiller municipal de Paris, chargé par ses collègues de faire une enquête sur les gaspillages qui règnent dans les pharmacies et les dispensaires dépendant de l'Assistance publique, a fait lui aussi des constatations édifiantes.

De l'année 1890 à 1891, la consommation du rhum est passée de 66,463 fr. à 128,742 fr., celle de l'alcool, de 86,084 fr. à 207,000 fr.

L'eau-de-vie camphrée est employée au nettoyage des carreaux, la farine de lin à récurer la batterie de cuisine et à astiquer les boutons de portes.

déjà
phé

I
une
rieu
E
aim
mod
du

La fécule, l'amidon et le sirop de sucre disparaissent sans qu'on puisse suivre leurs traces.

Bref, M. Houdé estime à 225,000 fr. par an le montant de ces gaspillages, rien que pour la pharmacie.

Et pendant que l'on joue ainsi avec le bien des pauvres, il y a des malheureux à qui l'on refuse des secours urgents, des gens qui meurent de froid et de faim.

Il paraît que toutes les réformes entreprises au nom du progrès et de la liberté, ne suffisent pas à faire considérer le bien des pauvres comme une chose sacrée, dont on ne peut sans sacrilège laisser perdre la moindre parcelle.

Nos échevins seront bien inspirés de réfléchir sérieusement, avant de s'engager dans une voie nouvelle.

La population catholique assurément verrait d'un mauvais œil toute mesure qui priverait les malades des soins si dévoués de la sœur de charité, et ne ferait qu'augmenter sans raison le chiffre des dépenses municipales.

UN CURIEUX CAS D'HYDROSCOPIE

LE monde savant s'occupe en ce moment avec un réel intérêt d'une jeune Syrienne, habitant les environs de Beyrouth et douée d'une faculté singulière. Plusieurs revues de Paris et Londres en ont déjà parlé. M. Saliège, Lazariste, missionnaire à Antoura, donne sur le phénomène en question les détails suivants.

Lettre de M. Saliège, Lazariste, missionnaire à Antoura

L'auteur des expériences d'optique dont j'ai à vous entretenir est une jeune fille nommée Hanné Naïm, âgée de quinze ans. D'un extérieur fort simple, cette enfant n'a reçu aucune culture intellectuelle.

Hanné est, du reste, très pieuse, sans aucun attrait pour le monde, aimant beaucoup et fréquentant souvent son église. Elle habite une modeste demeure d'Azeltoum (mont Liban), gros village du district du Kesrouan sur la route d'Antoura à Beyfoun.

Azeltoun est à neuf cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Son climat est très salubre ; ce serait un délicieux séjour, si on y trouvait de l'eau en quantité suffisante. Mais ses habitants doivent se contenter d'eau de citerne et encore on n'en a pas toujours. L'an passé, les pluies d'hiver ayant été fort rares, les citernes ne purent se remplir, et il est difficile d'imaginer ce qu'on souffre de la privation d'eau sous un ciel aussi brûlant que celui de la Syrie.

Les habitants d'Alzeltoun cherchaient depuis longtemps un remède à cette triste situation. En septembre dernier, ils firent venir un homme ayant le secret de trouver les sources et, à la grande satisfaction de tous, il en indiqua une, mais à cinquante mètres de profondeur.

Hanné entendit parler des travaux qu'on allait entreprendre pour capter cette source et s'écria :

« — Mais certainement il y a de l'eau en cet endroit ; je l'ai vue depuis longtemps. »

Fort surpris de cette déclaration, on lui demanda pourquoi elle ne l'avait pas faite plus tôt.

« — Je pensais, répliqua-t-elle, que tout le monde voyait l'eau comme moi. »

Elle nous dit plus tard qu'elle craignait d'être prise pour une sorcière.

Nous fîmes venir Hanné à Beyfoun pour tenter des expériences qui furent favorables. Depuis lors on l'appelle de tous côtés ; partout on s'accorde à reconnaître qu'il n'y a aucun artifice dans cette jeune fille. En bien des endroits, on a déjà fait des fouilles sur ses indications et presque toujours on a trouvé l'eau. Nous expliquons plus loin pourquoi toutes les expériences n'aboutissent pas.

Voici comment la jeune fille procède. Il faut que le ciel soit pur. Plus le soleil est ardent, mieux l'expérience réussit ; aussi préfère-t-elle opérer entre midi et 2 heures. Elle se couvre alors le visage d'une voile noire ordinaire et regarde durant quelques secondes dans la direction du soleil, puis à terre. Parfois elle fait quelques pas, puis

elle dit s'il y a de l'eau, s'il y en a peu ou beaucoup et où l'on doit la chercher.

Un mot sur les expériences qui ont été faites au collège d'Antoura. On avait placé des récipients pleins d'eau dans plusieurs salles couvertes par des terrasses. La jeune fille a indiqué le nombre de ces récipients et la quantité d'eau qu'ils contenaient, en désignant aussi les endroits où ils se trouvaient. Elle a été conduite dans les cours où passent les canaux d'eau qui alimentent le collège. Les tuyaux ne sont pas à ciel ouvert ; seul le Frère chargé de leur entretien les connaît. La jeune Hanné les a indiqués avec précision et a montré exactement leur direction. Amenée sur une citerne, elle a dit la quantité d'eau qu'elle contenait.

Il est à remarquer que le verre et les métaux sont opaques pour Hanné, tandis que la terre et la pierre lui paraissent aussi limpides que le cristal.

✕ Cette enfant, n'ayant jamais fréquenté les écoles, n'ayant reçu aucune éducation, ignore complètement les mesures. Aussi se trompe-t-elle souvent sur l'estimation de la profondeur ; quand elle dit : un mètre, trois mètres, la distance est parfois double et même triple, et cela à cause de la transparence pour elle des lieux qu'elle explore. Plusieurs se sont découragés dans les recherches entreprises sur ses indications, précisément à cause de ces erreurs d'évaluation pour les travaux à exécuter.

Pour toutes les personnes sérieuses qui ont examiné la question, il est évident que la jeune Hanné Naïm voit l'eau à travers les corps opaques.

Nous savons aussi que le regard d'Hanné peut pénétrer à travers le corps humain ; mais, à la suite de questions indiscrettes, la jeune fille, sur l'avis de son confesseur, garde son secret pour elle.

Nous trouvons-nous en présence d'une nouvelle manifestation des rayons X de Roentgen ? Le champ est ouvert aux hypothèses. Pour le moment, nous nous bornons à constater les faits et à tirer des applications utiles. L'avenir donnera peut-être la clef du mystère.

LETTRE DE SON EXCELLENCE LE DELEGUE APOSTOLIQUE

A Mgr l'archevêque de Montréal

Ottawa, 25 avril 1902.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Laissez-moi vous féliciter de la lettre que vous avez adressée le 15 de ce mois au directeur des *Débats*. Vous y faites bonne justice de l'article que ce journal avait publié au sujet de la loi sur les congrégations religieuses, votée en France le 1er juillet 1901.

Il est en effet déplorable que des catholiques se croient permis d'approuver et même de louer une loi opposée à tout principe de vraie liberté, contraire à tout sens de la justice, une loi que le Chef de l'Eglise a solennellement condamnée. Aussi avez-vous sagement agi en mettant en garde les fidèles de votre diocèse contre des idées si pernicieuses et en blâmant une conduite inqualifiable surtout dans un pays où l'esprit religieux est si profondément enraciné et où, grâce à Dieu, la liberté religieuse est chose sacrée.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement et de ma sincère affection en J.-C.

† DIOMÈDE FALCONIO, ARCH. DE LARISSE,

Délégué apostolique.

CHRONIQUE

LE PAPE À LONDRES

 *The Daily News* publie un article sous ce titre intitulé "le Pape à Londres".

Cet article est relatif au séjour que fit Léon XIII à Londres en 1846.

Mgr Joachim Pecci avait alors trente-six ans. Il entendit, à la Chambre des communes, le grand O'Connell.

Le prélat venait d'être nommé archevêque de Pérouse, après sa nonciature à Bruxelles, et passait en Angleterre avant de revenir en Italie. Il resta tout le mois de février à Londres, fut d'abord l'hôte du ministre plénipotentiaire du Brésil et occupa ensuite un appartement dans Piccadilly.

Il fut présenté à lord Palmerston et assista à une réception au *Foreign Office*. La reine Victoria l'invita à la cour.

Pendant son séjour, le futur pape officia dans deux églises : dans l'antique chapelle sarde, qui se trouve encore du côté ouest de Lincoln's Inn Fields, et à Saint-Mary's, dans Moorfields, ancienne cathédrale catholique de Londres, récemment démolie et remplacée par la nouvelle église de Westminster.

LE CLERGÉ AMÉRICAIN

On nous a communiqué la note suivante :

“ Le directoire officiel du clergé des Etats-Unis que vient de publier la maison Wiltzius, de Milwaukee, fixe à 11,636 le nombre des prêtres séculiers ; soit une diminution de 351 sur l'année dernière, à pareille époque. Par contre, le nombre des prêtres réguliers a augmenté de 34. Y a-t-il là une erreur ? je ne le sais pas, mais en tout cas le fait est assez étrange.

“ Selon le même ouvrage, véritable arsenal de tout ce qu'il faut savoir sur le catholicisme en Amérique, le nombre des fidèles serait actuellement de 10,976,757 ; soit un accroissement de 191,968 sur 1901. Chose assez surprenante, l'année 1901 avait eu un accroissement de 645,312 sur l'année précédente.

“ Selon l'*Indépendant*, revue officieuse du protestantisme, le nombre des communicants catholiques serait de 8,378,128.

“ Au sujet de la presse américaine, je constate aussi bien d'étranges données. Les Etats-Unis qui ont d'assez nombreux quotidiens catholiques en allemand et en français,

n'en ont pas un seul en anglais, même pas à New York. Il en est d'ailleurs de même en Angleterre elle-même et en Canada.

“ La terre autrefois française de la Louisiane n'a plus un seul journal français catholique. Par contre le Massachusetts en a six. Le Rhode Island en a quatre en français et un seul en anglais. L'Ohio a un quotidien catholique le *Czas* imprimé en bohémien à Toledo. Le Maine a un journal catholique français semi-hebdomadaire, le *Messenger* imprimé à Lewiston, il n'en a aucun en anglais. ”

1er mai, Montréal.

CONFIRMATIONS

- Saint-Joseph. — A 10 heures, mardi le 6 mai.
 Pensionnat Saint-Basile. — A 7.30 heures, mercredi le 7 mai.
 Notre-Dame. — A 2 heures, mercredi le 7 mai.
 Saint-Jacques. — A 4 heures, mercredi le 7 mai.
 Ecole de Réforme. — A 5 heures, mercredi le 7 mai.
 Sainte-Brigide. — A 2.30 heures, jeudi le 8 mai.
 Saint-Vincent-de-Paul — Montréal. — A 4 heures, jeudi le 8 mai.
 Sainte-Anne—Montréal. — A 7.30 heures du soir, jeudi le 8 mai.
 Mont Sainte-Marie. — A 7 heures, vendredi le 9 mai.
 Notre-Dame-de-Grâce. — A 2 heures, vendredi le 9 mai.
 Notre-Dame-des-Neiges. — A 4 heures, vendredi le 9 mai.
 Saint-Louis-de-France. — A 8 heures, samedi le 10 mai.
 Notre-Dame-du-Bon-Conseil — en l'église de Sainte-Brigide. — A 10 heures, samedi le 10 mai.
 Côte Saint-Paul. — A 2 heures, samedi le 10 mai.
 Verdun. — A 4 heures, samedi le 10 mai.
 Saint-Patrice. — A 7.30 heures, dimanche le 11 mai.
 Saint-Joseph. — A 2.30 heures, dimanche le 11 mai.
 Saint-Eusèbe. — A 9.30 heures, lundi le 12 mai.
 Sacré-Cœur. — A 2 heures, lundi le 12 mai.
 Saint-Pierre. — A 4 heures, lundi le 12 mai.
 L'Immaculée-Conception. — A 7.30 heures du soir, lundi le 12 mai.